

LA REDEVABILITE FINANCIERE DES ASSOCIATIONS

THEMATIQUE : FINANCEMENTS DES ALSI



ELOISE DOUGERE



Consultante formatrice en recherche de financements

DUREE : 1h30

DATES

Lun 29 mai - 13h

Jeu 15 juin - 14h30

TARIF

9€95

OBJECTIF

La redevabilité financière est aujourd'hui de plus en plus mise en avant. Elle concerne la démonstration, par l'association qui a reçu un budget, qu'elle l'a dépensé en respectant l'ensemble des règles légales et imposées par le bailleur.

Cela nécessite de :

- Connaître et comprendre les obligations légales de son association
- S'initier aux bases de la comptabilité générale et analytique
- Faciliter son reporting
- Etre prêt en cas de contrôle

PROGRAMME

Description de l'évolution du programme :

- Redevabilité et obligations légales des associations
- Principes de comptabilité générale et analytique
- Comment réaliser son reporting ?
- Contrôle et audit internes et externes

MOYENS PEDAGOGIQUES ET DOCUMENTATION

Présentation factuelle (diaporama, exercices, échanges...)
Webographie pour approfondir les données présentées

INSCRIPTION

L'inscription se réalise :

- Soit directement par paiement CB
- Soit par bon de commande de votre collectivité (nous prévenir en amont de votre intérêt par un courriel)
- Soit en règlement chèque à l'ordre de l'Agence du Monde Commun devant être reçu avant la conférence

Pour vous inscrire : [cliquez ici](#)